



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL **DECISION DU MAIRE**

**N° 73/24 : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES
POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE AUX ABORDS DE L'ABBAYE - MARCHÉ 2023-
07- LOT N°3 : ÉCLAIRAGES PUBLICS ET CONTRÔLE D'ACCES – SIGNATURE DE L'AVENANT
N°1**

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- Vu la décision du Maire n°16/24 du 13 mars 2024 portant signature du marché
- Considérant l'avancement des travaux, il est nécessaire de procéder à l'installation de fourreaux complémentaires.

APPROUVE l'attribution de l'avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane – lot n°3 Éclairages publics et contrôle d'accès, à la société LUMILEC représentée par Monsieur Thierry NURY, en qualité de Gérant dont le siège est situé 173- 185 rue des Peupliers – ZA Les Fournilliers – 13220 CHÂTEAUNEUF – LES - MARTIGUES

DIT que le montant de l'avenant augmente de 2.73% le montant initial du marché.

- Avenant n°1 : 920 € HT soit 1 104 € TTC

Le nouveau montant du marché est donc de 34 705 € HT soit un TTC de 41 646 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 août 2024



Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après
télétransmission

En Sous-Préfecture le.....

Et de la publication ou notification le.....

29/08/2024